Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 78 (1942)

Heft: 43

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXVIIIe ANNÉE — No 43 28 NOVEMBRE 1942

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *L'Eglise, l'Ecole, la Famille.* — *Allocations pour 1942-43.* — *Aux institutrices.* — *Dans les sections : répétitions de gymnastique.* — *Sport automnal.* — GENÈVE : U. I. P. G. — DAMES : *Cours de gymnastique.* — NEUCHATEL : *Chronique variée.* — *Nécrologie : Mme Cart.* — INFORMATIONS : *Tableaux scolaires suisses.* — G. R. E. P. : *Séance du 14 novembre.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : A. STEINER, traduit et partiellement résumé par E. D. : *La vipère aspic* (Tableaux scolaires suisses). — FRANÇOIS RUCHON : *Les examens pédagogiques des recrues.* — INFORMATIONS : *Encore l'écriture.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

L'ÉGLISE, L'ÉCOLE, LA FAMILLE

Nous avons reçu la lettre suivante :

Eglise nationale vaudoise.

Au corps enseignant primaire du canton de Vaud.

Dans sa campagne pour la famille, l'Eglise est heureuse de l'appui bienveillant qu'elle trouve auprès du corps enseignant primaire vaudois. Elle lui exprime ici sa profonde reconnaissance. Les concours de dessin et de composition, organisés en février 1942 dans les classes du degré supérieur, ont obtenu un succès très encourageant ; les maîtres, les parents, les élèves se sont vivement intéressés à cet effort que nous nous proposons de poursuivre cet hiver. D'ores et déjà, nous remercions tous ceux qui pourront nous apporter leur précieuse collaboration.

L'an dernier, par circulaire adressée avec l'approbation du Département de l'Instruction publique à tout le personnel enseignant, nous avions encouragé maîtresses et maîtres à organiser dans leur classe une réunion de fin d'année. Nous savons que bien des maîtres n'ont pas attendu notre suggestion pour préparer et réaliser cette petite fête de famille ; à cette occasion, ils ont adressé aux pères et aux mères quelques mots bienveillants et leur ont brièvement rappelé l'absolue nécessité d'un effort éducatif soutenu. Ces rencontres, réalisées dans la chaude et joyeuse atmosphère de la classe, resserrent les liens entre l'Ecole et la Famille, aident à une compréhension mutuelle toujours plus profonde et poussent à une collaboration fructueuse. C'est pourquoi nous serions très heureux de les voir se généraliser partout où les circonstances le permettent.

Nous souhaitons que votre labeur soit toujours mieux compris et toujours plus fécond ; et nous vous adressons nos fraternelles salutations.

Au nom de la Commission d'évangélisation de l'Eglise nationale vaudoise :

Le président : G. SAVARY. *Le secrétaire* : ED. MAURIS.

ALLOCATIONS POUR 1942 ET 1943

Comme nous l'avons déjà annoncé, la Fédération des fonctionnaires et employés de l'Etat de Vaud a fait parvenir en date du 1er septembre un mémoire au Conseil d'Etat avec nos propositions d'allocations pour la fin 1942 et pour l'an prochain.

Actuellement, le Conseil d'Etat a pris une décision et le Grand Conseil va discuter toutes ces questions en examinant le budget. Nous pensons donc que le moment est venu de renseigner nos collègues.

Faute de place, nous ne pouvons reproduire *in extenso* le mémoire. En voici toutefois un résumé :

1. Rappel des mesures antérieures pour contrebalancer la hausse du coût de la vie (Décrets : 18 décembre 1940-2 septembre 1941 (suppression du 10 %)-10 décembre 1941 (allocations).

2. Heureuse collaboration entre les autorités et la Fédération, dont les propositions ont toujours été acceptées, en principe, dès 1940.

3. Amélioration moyenne actuelle des traitements : 10,55 %, compte tenu de la suppression du 10 %.

4. Situation actuelle : le coût de la vie ne cesse de monter et l'augmentation va atteindre le 50 %.

Création d'une Commission consultative pour les salaires par le Conseil fédéral, dont le rapport et ses conclusions serviront de base à nos propositions. Cette commission estime que les allocations doivent compenser la moitié de la hausse des prix pour une famille à traitement moyen, en tenant compte du rationnement.

Un tableau montre avec précision l'écart actuel entre l'augmentation en % des traitements et l'augmentation du coût de la vie, cela de Fr. 3000.— à Fr. 10 000.—.

5. *Propositions :* Allocations totales dès le 1er septembre 1942 :

Mariés (avec ou sans enfant) :

	jusqu'à	Fr.	4 500	. . . .	Fr.	45.—	par	mois.
de Fr.	4 501	à	» 5 500	. . . .	»	40.—	»	»
» »	5 501	»	» 6 000	. . . .	»	35.—	»	»
» »	6 001	»	» 6 500	. . . .	»	30.—	»	»
» »	6 501	»	» 7 000	. . . .	»	25.—	»	»
» »	7 001	»	» 7 500	. . . .	»	20.—	»	»
» »	7 501	»	» 8 000	. . . .	»	15.—	»	»
» »	8 001	»	» 8 500	. . . .	»	10.—	»	»
» »	8 501	»	» 9 000	. . . .	»	5.—	»	»

Allocations pour les enfants de moins de 18 ans (quel que soit le traitement) *Fr. 15.— par mois* (les enfants aux études et en apprentissage ont droit aux allocations jusqu'à l'âge de 24 ans).

Célibataires.

Augmentation de Fr. 10.— de l'allocation actuellement versée.

Pour 1943.

Mariés (avec ou sans enfant).

	jusqu'à	Fr.	4 500	. . . .	Fr.	60.—	par	mois.
de Fr.	4 501	à	Fr. 5 500	. . . .	»	55.—	»	»
» »	5 501	»	» 6 000	. . . .	»	50.—	»	»
» »	6 001	»	» 6 500	. . . .	»	45.—	»	»
» »	6 501	»	» 7 000	. . . .	»	40.—	»	»
» »	7 001	»	» 7 500	. . . .	»	35.—	»	»
» »	7 501	»	» 8 000	. . . .	»	30.—	»	»
» »	8 001	»	» 8 500	. . . .	»	25.—	»	»
» »	8 501	»	» 9 000	. . . .	»	20.—	»	»
» »	9 001	»	» 9 500	. . . .	»	15.—	»	»
» »	9 501	»	» 10 000	. . . .	»	10.—	»	»
» »	10 001	»	» 10 500	. . . .	»	5.—	»	»

Allocation pour enfants jusqu'à 18 ans : Fr. 15.— par mois.

Célibataires.

	jusqu'à	Fr.	4 000	. . . .	Fr.	40.—	par	mois.
de Fr.	4 001	»	» 4 500	. . . .	»	35.—	»	»
» »	4 501	»	» 5 000	. . . .	»	30.—	»	»
» »	5 001	»	» 5 500	. . . .	»	20.—	»	»
» »	5 501	»	» 6 000	. . . .	»	10.—	»	»
» »	6 001	»	» 6 500	. . . .	»	5.—	»	»

Toutes ces propositions ont été formulées en tenant compte de la situation financière de l'Etat et calculées après étude approfondie de toutes les mesures prises dans les autres cantons et par la Confédération.

Un document annexé donne au Gouvernement toutes ces indications. Le Conseil d'Etat a accepté ces propositions. Attendons patiemment la discussion au Grand Conseil et sa décision. (Session de novembre ou reprise de session de décembre.)

M. RAY.

AUX INSTITUTRICES

Pensez à la réunion du *5 décembre, à 15 h. 30, au Foyer féminin, rue de Bourg, Lausanne.*

Nous comptons sur une bonne participation ; par les temps qui courent, il est important de se serrer les coudes, de maintenir un contact étroit avec notre représentante au comité S. P. V., à la brèche toute l'année pour le bien de tous les membres de la corporation.

S'inscrire à l'avance auprès de *Mlle Chamot, chemin du Ravin, 12, Lausanne.*

DANS LES SECTIONS

Répétitions de gymnastique.

Morges : Messieurs, lundi 30 novembre, 17 h. 30.
Reverolle : lundi 30 novembre, 17 heures.
Avenches : Samedi 5 décembre, 14 h., Hôtel du Pont, Salavaux.

SPORT AUTOMNAL

Les deux heures de plein air inscrites au programme forcent les maîtres à quitter, une après-midi par semaine, bancs, livres, salle fermée, pour s'en aller, ici ou là, « faire du sport », disent les uns, « faire de l'observation », ajoutent les autres. Et il faut que la leçon — car c'en est une — soit toujours minutieusement préparée pour avoir son plein rendement !

C'est un peu compliqué, tout cela. Tout d'abord, il faut sortir, et sortir de ville représente déjà un bon bout de route. Humer l'air d'abord, choisir des chemins pas trop passants, pour que la troupe, bruyante souvent, puisse d'abord s'ébrouer, marcher à son aise : foin de ces bataillons muets qui passent sans vivre et tendus sur un but qui pourrait bien être l'abêtissement dans la servitude.

L'automne que nous vivons nous a procuré quelques sorties que j'appellerai d'actualité. « Récupérons ! » tel est le mot d'ordre, alors mettons-nous en route pour récupérer.

Ainsi se ramassèrent les métaux dits nobles, les vieilles cafetières, les samovars venus de l'autre Russie, les médailles, plats commémoratifs ; il s'y joignit un nombre considérable de vieilles boîtes en fer-blanc, marmites en fonte « qui ne sont pas en fer » ; là finit une vieille trompette.

Ainsi se ramassèrent les petits fruits triangulaires qui, laissés auparavant aux écureuils et aux promesses de la germination, fourniront un peu d'huile comestible à nos organismes tendus vers une manne un peu substantielle.

Ainsi se ramasse... le bois mort pour aider à chauffer la classe. On part avec des petits chars, des cordes, des ficelles. On trouve des tas de branches grandes ou petites, et la caisse à papier de l'école est remplie de ces bouts de bois rassemblés en ces 2 heures. Ils nous chauffent, ils nous sont utiles. Nous n'avons pas perdu notre après-midi.

L. Cz.

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES
COURS DE GYMNASTIQUE

Collègues qui êtes jeunes et vous qui l'êtes moins, savez-vous qu'un excellent cours de gym se donne tous les lundis, à 16 h. 45, à la salle de l'école de James Fazy ?

Ces leçons vous permettront de conserver la souplesse de votre jeunesse ou de la retrouver, et de donner la gymnastique d'une manière

qui enthousiasmera vos élèves. Pour être une maîtresse à la page, ne voulez-vous pas faire le sacrifice de votre fin d'après-midi du lundi ? Oh ! je sais bien, il y a les corrections, les préparations avec questions et réponses, mais croyez-moi, le lundi, laissez les paperasses et faites de a préparation vi vante ! A. D.

NEUCHATEL CHRONIQUE VARIÉE

Concours. — A la suite du concours ouvert parmi nos sociétaires pour la création d'un diplôme pour membres honoraires, trois projets sont parvenus au Comité central qui les a examinés avec la collaboration d'un jury.

Un prix a été décerné à chacun des auteurs, dans l'ordre suivant :

1er prix, Fr. 50, à M. Fritz Eckert . . . . . Le Locle
2e » Fr. 30, à M. Henri Perrenoud . . . . . »
3e » Fr. 20, à M. Emile Wuthier . . . . . Savagnier

Le premier projet retenu par le Comité central pour être exécuté devra subir des modifications afin de l'adapter à la décoration d'une assiette qui tiendra lieu de diplôme.

Aide aux mobilisés. — Ceux de nos collègues qui ont été mobilisés, cette année, recevront, comme en 1941, un modeste tribut de notre caisse de compensation.

Le solde d'exercice de la Caisse d'entr'aide y sera consacré, et, s'il n'est pas jugé suffisant, il sera augmenté par un prélèvement sur le fonds de réserve.

La répartition se fera selon les normes appliquées l'année dernière.

Un questionnaire va être remis à chaque intéressé. En ce qui concerne les ressources, il ne faut tenir compte que des éléments suivants :

a) traitement initial ;
b) haute-paie ;
c) suppléments communaux (haute-paie et suppl. de traitement initial) ;
d) allocations de vie chère.

Les gains accessoires, officiels ou particuliers, provenant de leçons ou autres activités ne doivent pas être déclarés.

Est-il besoin de répéter que les renseignements demandés par le Comité central restent confidentiels ?

Responsabilité civile. — Parmi les membres de la S. P. N. qui ne sont pas au bénéfice de notre assurance en responsabilité civile, un bon nombre ont invoqué le fait que la commune où ils sont en fonctions a mis à couvert par contrat sa propre responsabilité et celle de son personnel, y compris le corps enseignant.

Si tel est le cas, une assurance auprès de notre association n'est pas nécessaire, cela va de soi. Mais est-ce bien le cas partout ? Il faudrait

s'en convaincre, et pour cela, prendre connaissance des contrats qui sont entre les mains des autorités communales. Nous engageons ceux de nos membres que ces lignes concernent à procéder le plus tôt possible à cette vérification. Ils seront à l'abri d'une surprise en cas d'accident imputable à une faute de leur part.

Le président du Comité central est du reste à leur disposition pour conseils et renseignements.

Coin des sociétaires. — La section de La Chaux-de-Fonds s'agrandit sans désemparer. Elle vient de recevoir sa dixième recrue : M. Lucien Laeng à qui nous souhaitons la plus cordiale bienvenue, au nom de la S. P. N.

Etats nominatifs. — Les états nominatifs des sections devront, comme d'habitude, être adressés au président central, M. Léopold Berner, à Rochefort, pour fin décembre afin que la liste des abonnés à l'*Educateur* puisse être mise à jour dans la première semaine de janvier.

Direction de sociétés. — Le Comité central a fait part au Département de l'instruction publique des critiques émises dans l'assemblée générale du 17 octobre au sujet des restrictions envisagées quant à la direction des sociétés de chant ou de musique par les membres du corps enseignant. J.-Ed. M.

NÉCROLOGIE

† **Mme Marguerite Cart.** — Le décès de Mme Marguerite Cart, survenu à Montreux, le 26 octobre, à la suite d'un concours fatal de circonstances, a vivement surpris et peiné la population et ses collègues du Locle, où elle a dirigé une classe du degré supérieur jusqu'au moment de sa retraite, en juillet dernier.

Elle s'était fixée à Montreux, et, près de l'un de ses enfants, elle jouissait du repos qu'elle avait pu s'accorder au terme d'une vie laborieuse. A la mort de son mari, M. Jean Cart, directeur des Ecoles primaires du Locle, elle se vit obligée, pour élever sa famille, de rentrer dans l'enseignement qu'elle avait abandonné au moment de son mariage. En avril 1931, elle fut appelée au poste qu'elle conserva jusqu'à sa démission nécessitée par la limite d'âge. Les élèves qui ont eu le privilège de passer dans la classe de Mme Cart gardent de leur maîtresse un souvenir affectueux et reconnaissant.

Notre collègue possédait une culture étendue. Sitôt après avoir obtenu son brevet de connaissances, en 1895, elle poursuit ses études. Tout en dirigeant une classe à La Chaux-de-Fonds, elle suit des cours à l'Université de Neuchâtel, et en 1896 déjà, elle subit avec succès les examens pour l'obtention du brevet secondaire. Servie par une intelligence vive, elle supporta aisément l'énorme effort représenté par cette double activité.

Après quatre mois de retraite seulement, Mme Cart a été brusquement emportée. Ce coup cruel du destin nous peine et nos sentiments de vive sympathie s'en vont à ses enfants. J.-Ed. M.

INFORMATIONS

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

Le 25 septembre dernier s'est réuni à Berne, sous la direction de M. Du Pasquier, secrétaire du Département fédéral de l'Intérieur, le jury chargé de choisir une nouvelle série de Tableaux scolaires. Il était composé de Mme Surbek-Frey, Berne, remplaçant in-extremis M. Giacometti malade : MM. Blailé, Neuchâtel , Bovy, Fribourg et Hilber, Lucerne comme représentants de la Commission fédérale des Beaux-Arts et comme représentants de la Société suisse des Instituteurs de MM. Hardmeier, Zurich ; Steiner-Baltzer, Berne ; Mittler, Baden et Grec, Vevey. M. Robbi, du Département fédéral de l'Intérieur fonctionnait comme secrétaire.

Sur 43 projets représentant 15 sujets différents, 14 furent jugés dignes d'être reproduits pour augmenter la collection des Tableaux déjà existante. 11 reçurent des prix variant entre 100 et 250 fr. 4 sujets dont les projets présentés ne donnaient pas satisfaction feront l'objet d'un nouveau concours.

La somme de 12 650 fr. fut ainsi répartie entre les concurrents, le projet primé recevant 500 fr. ; les autres sont achetés par la Confédération pour le prix de 150 fr.

Voici les sujets primés et désignés pour être reproduits :

Les bûcherons (2 projets d'égale valeur) de V. Surbek, Berne et de R. Kundig, Horgen.

La moisson, de E. Boss, Berne.

Le tissage de la paille au Tessin, de Eichenberger, Beinwil.

Une forge de village (2 projets), de Sidler, Lucerne et de Nanette Genoud, Lausanne.

Le départ du chevrier, de Carigiet, Zurich.

Les chamois, de Hainard, Bernex-Genève.

La couleuvre, de Linsenmeier, Ebikon.

L'éboulement de Goldau, de Bieri, Berne.

Les bisses du Valais, de Théo Pasche, Oron.

Une ferme du Jura, de Schyder, Delémont.

Une fonderie (2 projets), de Erni, Lucerne et de Baumberger, Unter-Engstringen.

Un sujet faisant partie des projets d'un précédent concours, et pour lequel le Jury avait demandé des modifications, fut aussi désigné :

Troupeau de chevaux dans les Franches-Montagnes, de Carl Bieri, Berne.

Le lendemain, une commission essentiellement pédagogique composée de représentants d'autorités scolaires et du personnel enseignant ratifia, à peu de chose près, le choix du Jury, en proposant quelques modifications de détail.

La prochaine et 8e série, qui paraîtra au début de 1943 sera constituée comme suit :

Groupe : *Lutte contre les forces naturelles.*
Sujet : *Eboulement de Goldau,* de Bieri.
Groupe : *Animaux et plantes dans leur milieu.*
Sujet : *La couleuvre,* de Linsenmeier.
Groupe : *L'homme, le sol et le travail.*
Sujet : *Le départ du chevrier,* de Carigiet.
Groupe : *Histoire et culture nationales.*
Sujet : *Exploitation agricole au temps des Romains,* de Deringer.

La série complète des Tableaux scolaires comprendra ainsi 40 sujets.

Les Commentaires français de la 3 et 4e série vont sortir de presse, et l'*Educateur* continuera à publier ceux des séries suivantes.

G. R. E. P.

Assemblée du bureau, du comité et des chefs de groupes.

Lausanne, samedi 14 novembre 1942.

Présidence : M. William Perret, président.

Groupes représentés : *Examens* : M. Aubert, inspecteur, remplaçant M. Chevalley, excusé. *Coopératives scolaires* : Mlle Nelly Baechler, Genève. *Centres d'intérêt* : M. Viret. *Travail par équipes d'élèves* : M. Girard, Goumoens-la-Ville. *Fiches scolaires* : M. Rostan. *Collaboration Ecole-Famille* : M. Leyvraz. *Appréciation par les notes* : M. Chabloz. *Travail manuel* : M. Donny.

Renseignements donnés : *Cours Piaget à Lausanne* : plus de cent participants, y compris des inspecteurs et des directeurs d'écoles. *Cours Bovet à Neuchâtel* : 60 participants, y compris des directeurs et des inspecteurs d'écoles. Cours ouvert par le chef du Département de l'Instruction publique, M. Camille Brandt, dont l'attitude et les paroles sont extrêmement encourageantes. Le 13 novembre, à Neuchâtel, conférence de M. Louis Meylan, de Lausanne : « Ecole et civilisation ». Dès décembre : six causeries-cours pour parents et éducateurs, à Neuchâtel, par W. Perret. Assemblées mensuelles du G. R. E. P. neuchâtelois, à Auvernier. Cours Bovet en voie d'organisation à La Chaux-de-Fonds. Service d'information pédagogique pour non professionnels, à Neuchâtel, par W. Perret (chaque quinzaine).

Résultats de la séance : tous les groupes travaillent et seront prêts à faire rapport en février.

Proposition de M. Aubert, inspecteur : créer une équipe s'attachant à l'étude des œuvres de Piaget du point de vue pédagogique. Grand travail de longue haleine devant aboutir, si tout va bien, après plusieurs années de recherches, à une publication (édition du G. R. E. P.) constituant une base psychologique de la pédagogie. MM. Aubert et Rostan étudieront jusqu'en février les données de ce problème ; ils feront des propositions précises.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES LA VIPÈRE ASPIC

IV. Recherche de la nourriture.

Proies.

La vipère chasse avant tout les souris des champs. Elle est le principal destructeur des petits rongeurs, avec la péliade et certains oiseaux de proie (busard, hibou). Elle mange en outre les lézards, les grenouilles et à l'occasion, des oiseaux.

Les lézards sont la première nourriture des vipéreaux ; dès les premières heures, ceux-ci témoignent d'un vif intérêt pour cette proie qu'ils peuvent tuer presque aussitôt, leur appareil venimeux fonctionnant déjà. L'allégation que les vers de terre sont attaqués par les jeunes vipères n'est pas confirmée par Baumann (1929).

Principes de la recherche.

Principes, car la vipère se comporte toujours de la même façon qui n'est pas apprise, mais héréditaire, instinctive. Voici la suite des opérations : reconnaissance de la proie par l'odorat et la vue — morsure et abandon immédiat (en sorte que la proie peut s'enfuir et ainsi disparaître provisoirement du champ sensoriel du serpent) — vive activité de recherche de la vipère excitée par la morsure — reconnaissance de la trace et poursuite de la proie mordue — capture et déglutition.

Ces phases peuvent être considérées de plus près.

Reconnaissance de la proie.

Les recherches récentes, celle de Baumann surtout (1929) montrent que la vipère est avant tout sensible à l'odorat, qu'elle suit sa proie à la trace. La vue complète l'olfaction dès que la distance est assez courte (environ 1 m.). La morsure ne se produit cependant que lors d'un mouvement de la proie. Pour la vipère comme pour beaucoup d'animaux, un objet n'est visible sur le fond environnant que lorsqu'il se meut. Lors de la poursuite à la trace de l'animal mordu, le flair seul entre en jeu ; l'attitude est alors frappante, le serpent rase le sol de son museau, agitant vivement la langue, la dardant de ci, de là ; il suit ainsi la trace jusqu'à l'animal tué d'après le procédé « des essais et des erreurs ». Plus il se rapproche, plus courts et rapides sont les mouvements de pendule et plus vif aussi le jeu de la langue.

L'excellent odorat de la vipère a conduit les chercheurs à étudier les narines qui n'offrent cependant aucune disposition particulière. Des travaux récents ont établi les raisons anatomo-physiologiques de cette finesse d'odorat. Les reptiles, les serpents surtout, possèdent un

deuxième organe olfactif, constitué par une paire de fossettes muqueuses dans le palatin antérieur, auxquelles aboutit une branche du nerf olfactif, fossettes qui s'ouvrent par des canaux dans la cavité buccale (voir fig. 4). Ces « organes de Jacobson » sont complètement séparés des narines.

Des essais de résection du nez et des pointes de la langue démontrèrent non seulement que cet organe est plus important que les narines, mais encore que la langue est indispensable à l'olfaction. Elle

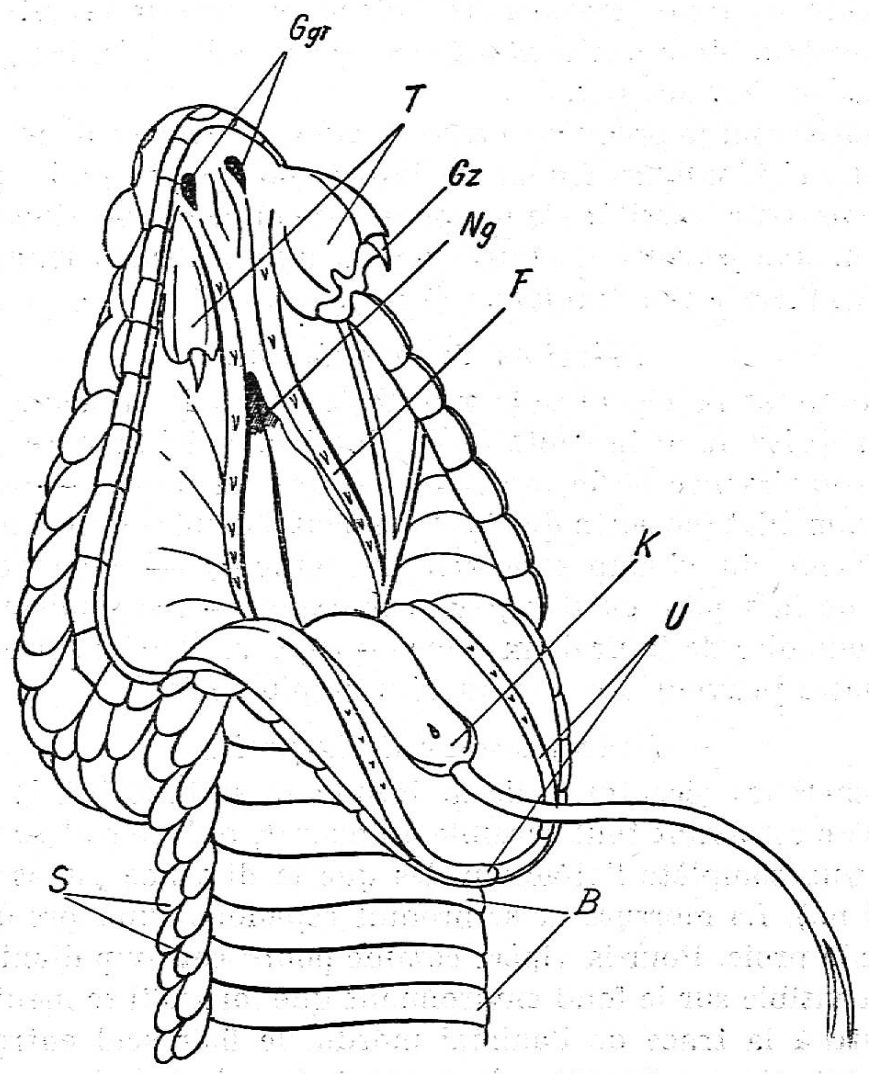

Fig. 4. — Bouche et gosier de la vipère aspic (d'après Kathariner).

Ggr = orifices de l'organe de Jacobson. — T = loges des crochets. — Gz = crochets venimeux, à gauche couché, à droite, à demi redressé. — Ng = orifices des narines dans la bouche (choanes). — F = os ptérigoïdien se continuant en avant par le palatin également denté. — K = larynx avec l'orifice respiratoire. — U = branches de la mandibule reliées en avant par un ligament élastique. — B = plaques ventrales. — S = Les deux rangées inférieures des écailles latérales, formant une arête longitudinale.

fixe les particules odorantes du milieu par sa muqueuse et introduit ensuite ses pointes dans les orifices de l'organe de Jacobson. Ainsi, le jeu de la langue des serpents et des lézards sert autant à l'odorat qu'au toucher et la fourche de la langue est biologiquement expliquée. Par suite de la présence d'une encoche dans le museau, la langue peut être projetée en avant, la gueule restant fermée.

Enfin, on a montré, en recouvrant la trace d'une proie de noir de fumée, que la langue du serpent touche constamment cette trace, qu'elle la lèche, ce qui n'exclut pas la fixation de substances odorantes de l'air par cet organe. On a retrouvé des particules de suie dans l'organe de Jacobson.

Bien qu'on puisse admettre que le goût ne manque pas absolument aux serpents, les recherches de Rench et Eisentraut (1927) n'ont pas établi l'existence d'un goût qualitatif analogue à celui de l'homme (doux-acide, salé-amer) en sorte qu'on peut supposer que les serpents en sont privés. Jusqu'à présent on ne leur a reconnu aucune réaction aux ondes sonores, ce qui se conçoit en partie, eu égard à l'anatomie de leur oreille (absence d'oreille externe et moyenne, donc, de canal auditif externe, du tympan et de trompe d'Eustache.

(A suivre.) A. STEINER.

Traduit et partiellement résumé par E. D.

LES EXAMENS PÉDAGOGIQUES DES RECRUES

Les examens pédagogiques des recrues ont, comme on le sait, fait couler beaucoup d'encre. Sous leur ancienne forme, ils ont été très vivement et très justement critiqués. Ils ont été réorganisés complètement sur des bases toutes nouvelles par une Ordonnance fédérale de janvier 1942.

L'ancien examen était un examen de connaissances. L'examen actuel est conçu sous la forme d'un entretien où l'on fait plus appel à l'intelligence et à la réflexion qu'au savoir. L'expert a devant lui un groupe de six recrues : on prend pour point de départ de l'entretien une question d'actualité (par exemple : On électrifie le Bière-Apples-Morges. La commune de Chiasso a falsifié ses feuilles de recensement. Les aveugles de guerre français reçoivent une montre à cadran Braille, etc.) qui permettra, selon la meilleure méthode socratique, de poser aux recrues une série de questions les amenant à réfléchir et à porter un jugement motivé sur des faits se rapportant à la géographie, à l'histoire, à l'économie nationale et enfin sur ce que l'on peut appeler le « civisme » (pour ne point employer le terme périmé d'instruction civique). L'examen ainsi conçu permet de se rendre compte d'une part de ce qu'a laissé dans l'esprit et la mémoire des jeunes gens leur passage dans nos écoles et d'autre part si ces écoles les ont armés pour la réflexion, leur

ont donné le moyen d'utiliser leurs connaissances, en un mot, de voir si elles les ont préparés pour la vie. Ces examens, dans l'esprit de ceux qui les dirigent, qui les inspirent — je pense à M. K. Burki, expert en chef, à M. Chantrens, expert d'arrondissement pour la Suisse Romande — doivent contribuer à arracher notre école à la routine et au gavage et l'orienter dans la recherche de méthodes qui permettent de placer l'enfant en face de la réalité agissante et vivante qu'est son pays. On est frappé quand on interroge nos jeunes gens — et même ceux qui ont obtenu leur maturité ou qui sont étudiants — de constater qu'ils connaissent bien mal l'histoire de leur canton et de la Confédération et surtout le jeu, les rouages et la valeur de leurs institutions. Ils savent quelques dates, quelques faits, quelques définitions, mais dès qu'on passe du domaine de l'abstraction au domaine du réel, au fonctionnement des institutions, c'est le néant. Beaucoup de nos recrues peuvent définir plus ou moins bien, par exemple, ce que c'est qu'une *initiative*, mais sont incapables non seulement d'apprécier la valeur de ce droit, mais encore de se représenter, de dire les raisons qui poussent des citoyens à en user, la façon dont ils devront procéder pour mettre en branle la machine politique, ce qui se passera entre le moment où l'on signe la demande d'initiative et celui où elle sera présentée au peuple [1].

Les déficits évidents constatés en histoire et en « civisme » doivent conduire à une revision complète des méthodes jusqu'ici employées pour faire connaître à nos enfants l'histoire et les institutions de la Suisse. Cette réforme est commencée. L'excellent manuel d'Histoire Suisse de MM. Grandjean et Jeanrenaud présente cette discipline d'une façon vivante et concrète et fait une place importante à des exercices de réflexion, de raisonnement sur les données acquises par l'élève.

J'ai lu avec un très vif intérêt *le Rapport de M. K. Burki sur les examens pédagogiques des recrues en 1941*, et celui de M. Chantrens sur *les Examens du Ier arrondissement (Suisse romande) pour 1942*. Je voudrais les voir largement répandus par nos autorités scolaires dans les milieux de l'enseignement; cela provoquerait, j'en suis certain, de salutaires réflexions, permettrait aux maîtres de prendre conscience de quelques-uns des déficits de notre école primaire — et secondaire — et les pousserait à orienter leurs leçons d'histoire nationale et de « civisme » dans le sens préconisé par M. Burki, qui, en la matière a vu parfaitement juste et indiqué des moyens et des méthodes qui pourront rendre un signalé service à ce que l'on a appelé ces temps derniers la « défense spirituelle » du pays. Quand l'histoire de notre pays, quand le fonctionnement de ses institutions, auront été « vécus » par nos jeunes gens, quand,

[1] Le rapport de M. Burki n'exagère nullement à ce sujet, quoi qu'en dise, dans le *Bulletin* du 7 novembre dernier M. E. Brd. En vérité, ce n'est pas aux instituteurs qu'en veut l'expert en chef, mais au système, aux programmes qui leur sont imposés.

autant par le cœur que par l'intelligence, ils auront éprouvé par une expérience profonde et personnelle ce que représente notre pays, ils seront de meilleurs Suisses et de meilleurs citoyens. Un expert, M. Borloz, a mis, dans son rapport (cité par M. Chantrens), le doigt sur la plaie : « Les connaissances historiques, écrit-il, sont assez pitoyables. Ces jeunes hommes ignorent souvent la situation tragique de la Suisse au début du XIXe siècle, et de 1815 à 1848. Cette période leur paraît vide de sens, parce qu'il n'y a pas de faits éclatants à rappeler. Ils ne savent pas porter *un jugement suisse* sur la Suisse ancienne et sur la Suisse nouvelle.

Comment s'étonner dès lors que beaucoup de jeunes ne connaissent pas le chemin parcouru par notre pays, se laissent attirer par les mots à la mode d'« autorité », de « dictature », d'« ordre nouveau ».

Du rapport très clair et très alerte de M. Burki, je veux détacher quelques citations qui donneront une idée des buts poursuivis et de la méthode préconisée :

« La géographie est en corrélation étroite avec les questions économiques. Si on se contentait de montrer des pays et des villes, le résultat pourrait être taxé de satisfaisant. Tel n'est malheureusement pas le cas dès qu'on cherche, ainsi qu'il convient, à établir des liens entre les faits. On a alors souvent l'impression que l'école se borne à enseigner des noms, au lieu d'apprendre aux élèves à tirer des conclusions des situations géographiques étudiées.

» Les connaissances civiques proprement dites sont certainement plus approfondies qu'autrefois. Cette constatation nous paraît toute naturelle. Aussi bien chez soi qu'à l'atelier ou en société, on discute d'ordonnances et de prescriptions, on parle des autorités de la commune, du canton et de la Confédération, on cite les divers offices de guerre, etc. Et pourtant, lorsqu'on entre dans le détail des questions, on se heurte à toutes sortes de difficultés. Les recrues connaissent bien les noms des autorités et savent à peu près quelles sont leurs tâches, leurs attributions, mais elles sont incapables d'ordonner leurs connaissances, même lorsqu'il s'agit de questions excessivement simples. Ici aussi, il faut en attribuer la faute à l'école, qui n'a pas appris aux jeunes gens à comprendre et à emmagasiner ceux des faits qui étaient à leur portée. »

Plus loin, M. Burki, dit avec raison que l'école ne doit pas se contenter de décrire les rouages : « Il faut les animer, il faut les faire marcher », et il donne, en raccourci, un exemple de questions où l'accent est mis sur le « fonctionnement » :

« La guerre nous coûte chaque jour beaucoup d'argent. Le sacrifice de défense nationale nous fournit des ressources. Comment cet impôt a-t-il été mis sur pied ? L'appareil est en marche. Les diverses instances et autorités entrent en activité : Département des finances, Conseil

fédéral, Conseil national et Conseil des Etats. Le peuple vote. Démocratie. »

Il ne suffit pas, dit-il en concluant, de décrire, mais bien de raisonner, de rendre compte. »

Dans son rapport sur les Examens de 1942, M. Chantrens rappelle les prescriptions de l'ordonnance fédérale qui indique que « les quatre domaines des connaissances nationales peuvent être touchés successivement dans une suite logique et naturelle » et ajoute d'intéressantes considérations de méthode : « Voilà qui est net, dit-il. C'est en d'autres termes, la formule de ce que nous appelons dans notre jargon pédagogique « les centres d'intérêt ». Une idée ou un fait étant donné, il s'agit de traiter les quatres domaines de la connaissance du pays en fonction de cette idée ou de ce fait. Je précise qu'il convient de traiter la géographie, l'histoire, l'économie et le civisme en fonction du centre d'intérêt et non pas l'histoire en fonction de la géographie, l'économie en fonction de l'histoire, et le civisme en fonction de l'économie. Le tout doit être comme l'illustration d'une idée par la géographie, l'histoire, l'économie et le civisme. »

J'en ai assez dit, je pense, pour montrer l'intérêt de la méthode et la valeur de ces examens pédagogiques.

Je sais que dans certains milieux on leur a fait grise mine. C'est regrettable. Probablement est-on mal ou insuffisamment informé à leur égard [1]? Je suis certain que peu à peu, ils s'imposeront, car ils sont conçus selon une formule vivante, originale et neuve, et qu'ils exerceront par la suite une influence heureuse sur notre école et sur notre jeunesse.

François Ruchon
professeur au Collège de Genève.

INFORMATIONS

ENCORE L'ÉCRITURE

Le problème n'est, paraît-il, pas encore résolu. La Fédération suisse des importateurs et du commerce de gros (V. S. I. G.) vient d'adresser à treize départements de l'instruction publique de la Suisse alémanique et de Suisse romande, une circulaire dont nous traduisons ci-dessous quelques passages.

« Nous remarquons qu'un groupe de sept cantons pratiquent, de façon plus ou moins uniforme, l'écriture suisse. Dans trois autres can-

[1] « Ce qui frappe, en effet, le plus dans l'avis de ceux qui ont assisté à ces examens — lit-on encore dans le rapport de M. Chantrens — c'est la surprise dont ils témoignent : surprise devant la pratique d'une formule pédagogique dont on ne soupçonnait ni la nouveauté ni la sagesse. » C'est pourquoi je ne saurais trop engager les sceptiques — ou tous ceux que la question intéresse — à se rendre dans nos casernes, comme l'invitation leur en est faite au début de chaque session d'examens. Ils verront, ils jugeront, et, peut-être, finiront-ils par croire.

tons, des variantes sont adoptées. Dans les autres cantons, on utilise l'*antiqua*, ou bien, comme à Zurich, Schwyz ou Genève, un autre type d'écriture.

Il ressort de ces constatations que dans notre petit pays un grand nombre d'écritures différentes sont répandues. C'est faire honneur autant au fédéralisme qu'à la calligraphie. Cependant, il arrive qu'une maison de commerce engage des employés venant de différents cantons. Et quand, par exemple, la Hulliger, l'antiqua et d'autres spécimens voisinent alertement dans les livres de comptabilité, on peut se faire une idée de l'impression donnée. Ni la clarté, ni la propreté n'en sont rehaussées. »

. . . . . .

« A une certaine vitesse, qui est indispensable pour des commerçants, l'écriture devient peu nette et illisible. La plupart des élèves ayant appris l'écriture Hulliger ont des difficultés à sténographier, car les exigences de l'une et de l'autre sont techniquement contradictoires. Cette nouvelle méthode gêne l'acquisition d'une écriture personnelle. »

Voici les résultats d'une enquête entreprise cette année auprès des membres de la V. S. I. G., sur l'écriture Hulliger :

« Le 90 % des réponses indique une préférence pour l'*antiqua*. Une seule maison de commerce se déclare en faveur de la Hulliger. »

. . . . . .

« Nous avons également discuté avec M. Hulliger et sommes persuadés que sa méthode est fondée sur des vues intéressantes qui cependant ont échoué dans la pratique en majeure partie. Nous sommes d'accord avec lui que certains échecs sont dus au défaut de formation du corps enseignant et au programme trop chargé. Il serait indispensable que l'enseignement de l'écriture puisse bénéficier de plus de temps, autant à l'école primaire que dans les premiers degrés des écoles supérieures. Cependant on peut se demander si un système d'écriture moins compliqué ne serait pas plus rapide que l'écriture Hulliger ?

. . . . . .

» Il est à souhaiter que les directions cantonales de l'instruction publique veuillent bien examiner sérieusement le problème de l'écriture. On doit enseigner une écriture qui au contraire de la Hulliger et ses variantes, corresponde aux exigences commerciales : c'est-à-dire propreté et lisibilité. Ces qualités doivent être conservées même à une certaine vitesse. Nous autres commerçants, ne sommes pas des experts en écriture et laissons aux compétences le soin de trancher des détails. Nous leur laissons décider si nos exigences ne peuvent être satisfaites que par l'*antiqua* ou si elles obligeront à revenir à la plume pointue. Il faut avoir une écriture qui n'empêche pas l'apprentissage de la sténographie et qui permette une notation rapide. »

Traduction : R. J.

LES LIVRES

L'enfance méconnue, par le Dr René Allendy, Editions du Mont-Blanc.

La psychologie moderne a souligné l'importance dans la vie de l'individu du monde affectif. Toute la pédagogie en a été influencée et de nouvelles solutions à des problèmes de toujours peuvent être entrevues. L'attitude de l'adulte, son jugement sur le comportement de l'enfant doivent être modifiés. L'éducation ne peut plus être considérée comme un dressage, comme une mimique obligatoire de la part de l'enfant des volontés paternelles. Quelles sont ces nouvelles solutions ? Elles consistent avant tout à comprendre quelles carences l'enfant tente de compenser par un acte, une attitude contraire à la règle reconnue bonne. Les sentiments d'insatisfaction, d'infériorité et de culpabilité sont responsables de crises dont les effets sont néfastes. C'est en aidant à les surmonter que l'éducateur remplit pleinement sa fonction. De courtes monographies sur l'enfant paresseux, l'enfant voleur, l'enfant menteur, l'enfant méchant etc. permettent de saisir dans leur application les idées de M. Allendy. Elles sont excellentes et projettent sur bien des problèmes une lumière bienfaisante. Il est pourtant regrettable, croyons-nous, que la mésestime à l'égard du corps enseignant (lequel ?) transparaisse trop souvent sous une forme globale assez peu scientifique. De même l'analyse que donne l'auteur de l'état d'esprit des instituteurs, les raisons qu'il allègue pour expliquer leur comportement nous semblent relever trop fréquemment d'une déviation professionnelle, pour qui tout est pathologique. Il est à regretter que certaines pages puissent faire écarter ce livre par ceux même qui trouveraient à le lire un plaisir et un profit.

R. J.

Le calendrier de la Mission suisse dans l'Afrique du Sud pour 1943, vient de paraître. Il ne le cède en rien à ses prédécesseurs : les illustrations en hélio qui le parent montrent des types caractéristiques d'indigènes chrétiens et païens, des enfants délicieux, des animaux de la grande brousse, des aspects de nature tropicale, etc.

Ce calendrier s'obtient par l'entremise des collecteurs et collectrices ou directement au Secrétariat de la Mission suisse, 5, chemin des Cèdres, Lausanne, au prix de 60 centimes. Commandes par compte de chèques II. 700.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

Winterthur Vie

« Winterthur » Société d'Assurance sur la Vie

Commission interecclésiastique romande de chant religieux

NOËL ! NOËL !

Chœurs mixtes, chœurs d'hommes et chœurs d'enfants ou de dames. Choix à l'examen.

S'adresser à l'**AGENCE RELIGIEUSE,** LAUSANNE, Ale 31

" AU BLÉ QUI LÈVE "

Bibliothèque circulante pour les jeunes de 6 à 18 ans

La Vuachère, LAUSANNE

Prêts de livres sur place
Envois postaux
Renseignements gratuits

Bibliothèque nationale suisse,
B E R N E

COURS SPÉCIAUX pour INSTITUTEURS

Tous les 15 jours, le samedi après-midi de 14 à 18 h.

Prix spécial : Fr. 12.- par mois qui représente une réduction de 40% sur le tarif ordinaire.

Renseignez-vous sans engagement.

ÉCOLE RUEGG 2, Place Bel-Air, 2 LAUSANNE Téléphone 3 23 00

ABONNEZ-VOUS à l'un des

Cabinets de Lecture

de la

Librairie Payot

NEUCHATEL
VEVEY
MONTREUX
BERNE

Vous y trouverez les meilleurs ouvrages des auteurs contemporains et les dernières nouveautés.

Demandez les conditions d'abonnement aux Cabinets de Lecture ci-dessus indiqués.

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 5 décembre 1942 LXXVIIIe ANNÉE — No 44

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Administration et Editeurs responsables :
IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

Responsable pour la partie des Annonces :
PUBLICITAS S. A., SUCCURSALE DE LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.— ; ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Si vous avez pris froid...

pensez à vos semblables et n'approchez personne sans sucer une pastille Formitrol

Le Formitrol arrête le développement des microbes et vous empêche de contaminer votre entourage.

Si vous êtes bien portant...

c'est une raison de plus pour sucer une pastille Formitrol, qui vous met à l'abri de la contagion

LES PASTILLES

FORMITROL

barrent la route aux microbes.

Le tube de 30 pastilles: Fr. **1.50** + impôt.

Dr A. WANDER S.A.
BERNE